

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2024

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Membre Excusé : Mme Chabroullet

Pouvoirs : Mme Carole Chabroullet donne pouvoir à Mme Isabelle Verbrugge

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Claveyrolas.

Quorum : 13 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h30.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Sandrine Claveyrolas

► **ATTRIBUTION SUBVENTION BOOST COMMUNE/
LEADER/DSIL/ADEME/REGION POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU
RESTAURANT COMMUNAL**

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal de son inquiétude concernant l'attribution des subventions de l'Etat suite aux dernières annonces gouvernementales.

Afin d'avoir droit à la subvention « Fond-Vert », il faut une économie énergétique d'au moins 40 % (30% pour 2023).

Le restaurant dispose déjà d'ouvrants double vitrage et d'une isolation des combles (même si celle-ci date), les 40 % ne sont donc pas forcément atteignables.

Dans ces conditions, il serait judicieux de demander une subvention de la Région (au titre du dernier commerce de la commune ainsi que des fonds Leader (peut être du FEDER).

Dans l'hypothèse où ces deux demandes complémentaires seraient refusées, il pourrait être demandé une subvention à l'ADEME.

Madame La Maire met aux voix ces demandes de subventions, celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

M. Gilles Garré ainsi que M. Jean-Marc Pioffret soulignent la complexité des dossiers de demandes de subventions auprès de l'ADEME.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **14**

POUVOIRS : 1

POUR : **14**

ABSTENTION : **0**

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► DECISION ACHAT EPAREUSE

M. Gilles Garré fait part au Conseil Municipal de la proposition d'achat de l'épareuse d'un montant de 2 600 € H.T ; quelques petites réparations sont à prévoir, elle est de 1991 ;

Elle est positionnable sur le tracteur FONTVIEILLE de la commune ainsi que le tracteur KUBOTA qui est le tracteur partagé avec les communes de Lizières et Chamborand.

L'achat de l'épareuse avait été acté déjà en 2023.

Madame La Maire met aux voix cette proposition d'achat, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 1
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► ATTRIBUTION DE LA PRIME INFLATION

Madame La Maire rappelle la loi et les clauses afin de bénéficier de la prime inflation, qui n'est pas une obligation pour les collectivités territoriales mais au bon vouloir des communes.

Madame La Maire a réalisé un tableau avec plusieurs hypothèses de montant des primes.

- Mmes Isabelle Verbrugghe, Mme Sandrine Claveyrolas rappellent que cette prime n'est pas obligatoire.

- Mme Sonia Lamèthe demande si cette prime est renouvelable tous les ans.

- Mme Isabelle Verbrugghe explique que c'est une prime exceptionnelle.

- Madame La Maire répète « prime exceptionnelle forfaitaire ».

- Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une prime inflation aux employés, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

- Mme Isabelle Verbrugghe demande si notre budget permet l'attribution de cette prime.

- Madame La Maire répond affirmativement.

- M. Gilles Deslandes est pour l'hypothèse 1.

- Mmes Sonia Lamèthe, Sandrine Claveyrolas, Mm Jean-Noël Boucher, Nicolas Adenis, Nicolas Corbin sont pour l'hypothèse 2 ;

Tous les adjoints ainsi que Mme La Maire et Mme Amélie Paturaud sont pour l'hypothèse 3 correspondant à 50 % du maximum autorisé.

- M. Jean-Marc Pioffret explique que si les sommes sont ramenées au net, il faut en tenir compte.

Abstention de Mme Carole Chabroullet.

Madame La Maire met aux voix les trois hypothèses proposées, celle retenue par 7 voix est l'hypothèse 3.

- M. Nicolas Adenis demande si l'état participe au versement de cette prime.

- Madame La Maire explique que cette prime est entièrement financée par la commune.

Adopté	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 1
POUR : 7	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► LOGO COMMUNE

Madame La Maire présente plusieurs propositions de logos pour la commune de Saint Priest La Feuille. Elle précise que les versions proposées sont le résultat de plusieurs échanges avec Mme Chloé Pince chargée de le réaliser et elle précise les ajustements demandés. Il en ressort 14 propositions avec des couleurs différentes et/des graphismes différents.

- Mme Isabelle Verbrugge rappelle que l'objectif est de moderniser l'ancien logo.

Madame La Maire précise qu'il sera en couleur.

- M. Nicolas Adenis demande où ce logo sera placé

Madame la Maire précise que ce logo sera imprimé sur les différents courriers et documents de la Mairie de Saint Priest La Feuille.

- M. Nicolas Adenis et Nicolas Corbin demandent s'il y a une signification particulière au fait que le « A » de SAINT soit en vert.

Madame la Maire répond qu'il n'y a aucune signification à cela mais qu'esthétiquement parlant, il permet un prolongement entre le clocher et le nom du village

- Mme Sonia Lamèthe demande pourquoi Saint Priest et La Feuille n'ont pas la même typographie.
- Madame la Maire répond que c'est pour casser la linéarité.
- Madame la Maire propose les différents logos pour le vote :

A 0 voix

B 0 voix

C 0 voix

D 0 voix

E 1 voix

F 13 voix

I 0 voix

J 0 voix

K 0 voix

L 0 voix

Madame La Maire dit que le logo F est retenu à la majorité des voix tant pour la couleur que pour le tracé de la route.

Madame La Maire précise que concernant le logo en noir, le trait sera diminué et Mr ADENIS propose d'ajouter du gris sur l'ensemble du logo. Mme La Maire précise que la demande en sera faite à Mme PINCE et que les nouvelles propositions seront envoyées par mail et que chaque élu devra donner son avis.

Madame La Maire rappelle que la délibération pour la modernisation du logo a été prise au mois de novembre.

Adopté

VOTANTS : **14**

POUVOIRS : **1**

POUR : **13**

ABSTENTION : **0**

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

QUESTIONS DIVERSES

Mme La Maire fait le point sur les dernières annonces gouvernementales concernant les économies à réaliser qui se traduit entre autres par :

- moins de subventions pour le programme eau et diversité, prévention des risques, programme énergétique, éducation nationale...

L'AMF a fait passer un document aux différentes municipalités afin de faire un récapitulatif de toutes les économies décrétées par le gouvernement pour un total de 10 milliards d'euros.

- Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le Gîte sera loué du 8 au 12 mai 2024.
- Madame La Maire informe de la réception d'un courrier du SDEC afin de confirmer notre adhésion au groupement d'achat d'énergie nouvelle aquitaine, jusqu'au 1^{er} janvier 2026.
- Madame La Maire donne le compte-rendu de la réunion avec les élus des communes de Chamborand et Lizières concernant l'utilisation du tracteur des 3 communes dont 388 heures pour Chamborand, 179 heures pour Lizières et 130 heures pour St Priest.
Auparavant les frais étaient divisés en 3 mais au vu du nombre d'heures d'utilisation du tracteur pour chaque commune, les frais seront dorénavant répartis au prorata du nombre d'heures d'utilisation. Un avenant à la convention sera réalisé.
- Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à une réunion réseau de lecture publique. De nombreuses animations ont été réalisées dans l'ensemble des écoles du territoire.
- M. PRADEAU Yves informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour des travaux de remplacement de menuiseries à la salle des fêtes ainsi qu'à la mairie.
- M. CORBIN Nicolas indique qu'un trou sur la chaussée s'est formé à la sortie de la Berthonnerie. Il porte à la connaissance des élus un Mail de l'adjoint délégué du Ministère des Armées : du 11 au 29 mars, des exercices militaires avec des hélicoptères vont avoir lieu.
- M. BOUCHER Jean-Noël demande si l'entreprise Poujeaud a terminé de faire les fossés car un chemin au Coud n'a pas été nettoyé.
- M. PRADEAU Yves explique que ce n'est pas à l'entreprise de le faire.
- M. BOUCHER Jean-Noël demande également si un état des lieux a été fait suite au débardage de bois sur la route de Sagnemoussouse à Nernuit. Mr Pradeau indique que l'état des lieux a été réalisé.
- M. ADENIS Nicolas demande si les arrêtés de stationnement au village de Masfévrier peuvent être refaits car ils sont illisibles.
- M. PIOFFRET Jean-Marc informe le Conseil Municipal que les travaux de la MAM avancent bien malgré quelques imperfections qui seront reprises.

Le Test d'étanchéité va être réalisé d'ici 15 jours.

Autres points abordés :

- La MJC a demandé plus de subventions car celle-ci est en déficit (information donnée lors de la dernière réunion Communauté de Communes).
- L'entreprise Rioland continue de recruter.
- Une campagne pour le démantèlement du réseau cuivre débutera en 2026 pour notre commune. Il faut informer les personnes afin qu'elles changent d'opérateur.
- Loft : devenir du bâtiment, il y a divergence sur l'utilisation de ces bâtiments au sein de la Communauté de Communes.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- La Communauté de communes du Pays Sostranien organise son débat d'orientation budgétaire à Saint Priest La Feuille.
- Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal pour la Maison d'Assistante Maternelles que les 3 assistantes maternelles sont en formation et commenceront leur activité en septembre.
- Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal que le nouvel adressage arrive à sa fin, les nouveaux panneaux de rue et d'habitation sont à commander.
Yves Pradeau a répertorié le nombre de panneaux et de numéros.
Les plus grands changement auront lieu pour les villages.
La date butoir pour réception est fin mai.
Les administrés devraient avoir leurs numéros avant le 30 juin.
Une proposition est faite aux habitants de venir chercher leur numéro le 9 juin, jour des élections.
Chaque habitant concerné va recevoir une attestation afin de modifier son adresse sur l'ensemble des documents administratifs.
Une attestation sera fournie par la commune afin que le changement soit gratuit.
Certains conseillers municipaux ont servi de relais dans les hameaux pour que les habitants proposent des noms de rue, chemin, etc...
Si les personnes concernées ne se présentent pas le 9 juin, il y aura une autre date de proposée pour une nouvelle permanence.
- Madame La Maire remercie Isabelle Verbrugge, Gilles Garré ainsi qu'Yves Pradeau pour l'important travail effectué en collaboration avec la Poste.
- Mme PATURAUD Amélie informe le Conseil Municipal qu'elle sera absente le 9 juin pour les élections.
Elle demande s'il y aura une remplaçante de la maîtresse de C.P car les enfants n'ont pas eu d'école jeudi et vendredi.
- Madame La Maire répond qu'elle a contacté l'Inspection d'Académie afin de demander un remplaçant, elle attend une réponse.
- Mme PATURAUD Amélie souhaite savoir s'il y a des logements communaux à louer.
- Madame La Maire répond qu'il n'y a aucun logement communal libre à ce jour.
- M. GARRÉ Gilles informe le Conseil Municipal que le mur de la véranda du gîte est terminé, les portes qui vont de la maison à la véranda sont changées.
Des devis pour la reprise du balcon qui fuit et l'étanchéité du balcon ont été reçus et validés pour un montant de 6 000 € environ.
Il nous fait part également d'un signalement à Masfévrier de M. Michel Lecugy pour un camion bloqué à Masfévrier qui a endommagé une toiture. Une demande a été faite afin de mettre un panneau avec une interdiction d'accès pour les camions avec un certain tonnage.

Commission des finances : 12 mars 2024 à 20h00

Prochain Conseil le 22 mars 2024.

Conseil vote du budget : 12 avril 2024 à 20h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 20.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Sandrine Claveyrolas

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE